

A. D. D. E. S
XÈME COLLOQUE

NOUVELLES DONNÉES SUR L'ECONOMIE SOCIALE

PARIS

15 MARS 1994

LE POIDS ECONOMIQUE DU SECTEUR ASSOCIATIF

Edith Archambault - Viviane Tchernonog

Laboratoire d'Economie Sociale
(Unité de recherche associée au CNRS n° 941)
Université de Paris I - Panthéon-Sorbonne
90, rue de Tolbiac
75 634 Paris cedex 13

SOMMAIRE

INTRODUCTION PRÉSENTATION DU PROJET JOHNS HOPKINS DE COMPARAISON INTERNATIONALE DU SECTEUR SANS BUT LUCRATIF

PARTIE I ENQUÊTE AUPRES DES ASSOCIATIONS

I. 1 - Méthodologie

I. 2 - Résultats

1. L'organisation de l'activité associative
2. Les ressources budgétaires
 - concentration des budgets
 - ressources budgétaires selon la taille
 - ressources budgétaires selon l'existence d'emploi salarié
3. Les ressources non budgétaires
4. Le partenariat avec les Pouvoirs publics

I. 3 - Repères sur le poids économique du secteur associatif

Bibliographie de la Partie I

PARTIE II ENQUÊTE SUR LES DONS ET LE BÉNÉVOLAT EN FRANCE

II. 1 - Méthodologie

II. 2 - Résultats globaux

1. Combien de donateurs et de bénévoles ?
2. Destination des dons et du travail bénévole
3. Profil des donateurs et des bénévoles
4. Brève comparaison avec les Etats-Unis et l'Allemagne

Bibliographie de la Partie II et de l'introduction

NB. Les questionnaires des deux enquêtes sont disponibles sur simple demande au
Laboratoire d'économie sociale -
90, rue de Tolbiac - 75 634 Paris cedex 13

A l'initiative de l'Université Johns Hopkins (Professeurs L. SALAMON et H. ANHEIER), un programme de comparaison internationale du secteur sans but lucratif dans 12 pays a été entrepris; Édith Archambault est responsable de ce projet pour la France. Les autres pays participant à cette recherche sont six pays industriels (Allemagne, Etats-Unis, Italie, Japon, Royaume-Uni et Suède) un pays en transition (Hongrie) et cinq pays en développement (Brésil, Égypte, Inde, Ghana et Thaïlande).

Le financement de ce projet vient de nombreuses organisations nationales ou internationales, privées ou publiques. Pour la France, le financement provient de la Fondation de France, de la Délégation à l'Économie Sociale, du Ministère des Affaires sociales, de la Fondation du Crédit Coopératif et de la Commission des Communautés Européennes, D.G. 23.

Ce projet part de deux constats : partout dans le monde existent des organisations sans but lucratif dont la forme juridique est proche (associations, fondations, mutuelles, ...) et qui oeuvrent dans les mêmes domaines (santé, éducation, services sociaux, culture et loisirs, environnement, défense des droits, développement local, action internationale, ...) ; partout cependant la connaissance statistique de ce secteur est faible, voire nulle, car les conventions du système international de comptabilité nationale ne permettent pas de l'identifier. Les comparaisons internationales sont donc impossibles et on ne peut vérifier l'hypothèse de la croissance de ce secteur.

Or, depuis une dizaine d'années, et grâce à une méthodologie inventive, des chercheurs américains ont progressivement comblé cette lacune statistique (V. HODGKINSON et M. WEITZMAN, *Dimensions of the Independent Sector*, 1ère édition 1984, 4è édition 1992). Cette méthodologie, ainsi que les principaux résultats ont été exposés par Édith ARCHAMBAULT au 8ème colloque de l'ADDES (RECMA n°38, 2ème trimestre 1991).

Les objectifs de ce vaste programme de recherche sont:

1 - améliorer la connaissance empirique du secteur sans but lucratif et décrire le poids, la structure interne, l'origine des ressources, le rôle d'employeur et le statut légal et fiscal de ce secteur dans plusieurs pays.

2 - mieux comprendre les caractéristiques et l'évolution de ce secteur dans des pays de culture différente et de développement inégal, fournir un cadre systématique pour comparer l'initiative privée volontaire dans les différentes parties du monde et vérifier ou infirmer les théories existantes (WEISBROD, JAMES, SALAMON, HANSMANN, BENNER).

3 - examiner les relations entre le secteur associatif et l'État, les collectivités locales, les entreprises et les organisations internationales et procurer une base plus sûre pour évaluer et comparer les politiques en faveur de ce secteur.

4 - donner une plus grande visibilité à ce secteur et faire prendre conscience aux décideurs publics et privés et à l'opinion publique de son rôle dans la vie économique et sociale.

Le produit attendu de la recherche est une collection de 10 livres, publiés par Manchester University Press, et précédés d'un ensemble de "working papers" de l'Université Johns Hopkins. Les dix livres prévus sont :

- 1 ouvrage d'application de la définition commune aux 13 pays (sous presse);
- 7 monographies sur chacun des pays industrialisés (1994). Pour la France, cette monographie sera également publiée par un éditeur français;
- 1 ouvrage sur les 5 pays en développement (1995) ;
- 1 ouvrage de synthèse, construit selon un plan identique à celui des monographies nationales, comparera le secteur SBL dans les 12 pays (1995).

Dans cette comparaison, et dans le cadre des mesures effectuées pour la France, la priorité a été donnée aux enquêtes statistiques officielles et aux données extraites des comptes nationaux (utilisation des comptes de l'éducation, des enquêtes du SESI sur les établissements sanitaires et sociaux, des données de SIRENE sur l'emploi associatif...). Hors les champs couverts par ces données, le travail s'est appuyé sur des enquêtes réalisées sur le terrain. Deux enquêtes seront présentées de manière détaillée :

- L'enquête de Viviane TCHERNONOG auprès des associations permet de fournir un aperçu du poids et de la structure du financement du secteur associatif.

- L'enquête d'Edith ARCHAMBAULT permet de disposer d'informations quantitatives sur les dons et le travail bénévole en France.

PARTIE I

ENQUÊTE AUPRES DES ASSOCIATIONS

Avec le concours financier

de la Fondation de France et
de la Confédération nationale du Crédit mutuel,
et

du Ministère des Affaires sociales (Direction de l'action sociale, services des études),
du Ministère de la Culture (Département des études et de la prospective)
du Crédit coopératif.

Le mouvement associatif paraît marqué par une ambivalence forte entre d'une part, des associations qui se constitueraient de façon très largement spontanée, à base d'entraide et de coopération volontaire, et d'autre part, un recours aux associations comme structures les plus capables de régler un certain nombre de problèmes en relation étroite avec d'autres organismes appartenant le plus souvent à la puissance publique. L'enquête conduite auprès des associations a montré qu'effectivement les deux logiques étaient à l'oeuvre et que, s'il pouvait exister des plages importantes de recouvrement, une dichotomie apparaissait souvent entre associations à caractère spontané marqué et associations partenaires privilégiés de la puissance publique dans un certain nombre de domaines.

Pour tenter d'aller plus loin dans l'analyse, et préciser les caractéristiques des deux champs associatifs visés, il était nécessaire d'organiser l'exploitation de l'enquête en essayant d'apprécier quels pouvaient être les critères opératoires de distinction. L'analyse des questionnaires a conduit à supposer qu'un des critères privilégiés de cette distinction était l'existence ou non d'emploi salarié par l'association. L'exploitation de l'enquête sera donc opérée dans cette présentation à partir d'un cadrage du secteur associatif selon le critère de l'existence ou non d'emploi salarié dans l'association.

L'analyse présentée est aussi l'occasion de proposer un certain nombre d'estimations chiffrées globales de ces deux champs associatifs évalués au niveau national.

I.1- METHODOLOGIE

1. Organisation de l'enquête

Le travail repose sur l'exploitation d'une enquête conduite en direction des associations, de mai à juillet 1991, et organisée avec le concours des municipalités. Les 800 communes de plus de 10 000 habitants et 200 communes de moins de 10 000 habitants ont été sollicitées pour diffuser un questionnaire aux associations en activité sur le territoire communal, que ces associations soient ou non soutenues par elles. La connaissance par les mairies des associations présentes sur leur territoire est correcte, même si elle apparaît un peu moins précise dans les communes de très grande dimension.

147 municipalités ont accepté de participer à cette enquête : le maire ou les différents élus concernés ont adressé notre questionnaire aux associations et les ont incitées à participer à notre démarche. Pour la plupart, les municipalités ont pris à leur charge l'organisation de l'enquête sur leur territoire en utilisant le plus souvent des listes d'adresses d'associations déjà constituées et en ont assuré le financement. L'importance numérique des associations dans certaines villes a nécessité un vote des crédits nécessaires par le Conseil municipal.

Les associations pouvaient choisir de retourner le questionnaire rempli à la mairie, ou nous l'adresser directement.

Nous n'avons pas une connaissance exhaustive de la population de référence dans la mesure où il peut arriver que ces informations ne soient pas centralisées dans la mairie, chaque service concerné organisant lui-même ses propres relations avec les associations. Dans certains cas, l'information relative à la population d'associations contactées n'a donc pas été fournie. Le nombre total des associations contactées peut cependant être estimé à 15 000.

2. L'information collectée

Le questionnaire recense une centaine de variables d'ordre social, économique, et budgétaire:

- Les caractéristiques de l'activité associative (date de création, localisation, appartenance à un réseau associatif, niveaux de fédération, aire d'intervention, nombre d'établissements ou de sections, nombre d'adhérents, nombre de bénéficiaires caractéristiques de la population selon l'âge, la CSP ou selon la vulnérabilité ...)

- Le secteur d'activité est appréhendé de manière très précise : 124 services détaillés sont proposés; l'information est contrôlée par une présentation en clair de l'activité et de la mission de l'association. Cette précision autorise différentes classifications des secteurs d'activité; ainsi, les tris effectués pour la comparaison internationale du poids du secteur à but non lucratif¹ ne reposent pas sur la même nomenclature d'activités que celle qui est utilisée pour cette présentation, pour laquelle une nomenclature d'activités plus usuelle en France a été préférée.

Quelques précisions doivent être apportées sur la classification des activités:

- le secteur santé et action sociale inclut les associations humanitaires;
- le secteur culturel a été défini de manière assez restrictive à partir des activités culturelles traditionnelles, les activités socioculturelles étant classées avec les associations de loisirs et de sociabilité;
- les associations sportives incluent les activités de chasse et de pêche;
- les associations d'expression et d'opinion ont été classées avec les associations de défense des droits et des intérêts;
- les activités économiques comprennent à la fois les associations développant des activités commerciales, les syndicats d'initiative et les associations de développement local, les associations d'aide à l'emploi, d'insertion, les associations intermédiaires ...

- Les locaux de l'association: l'enquête permet de préciser le statut d'occupation des bâtiments (association propriétaire, locataire ou hébergée) et l'origine de la propriété de ces locaux (membre de l'association, municipalité, partenaire privé, partenaire public). Cette information est particulièrement importante en cas d'hébergement de l'association. Les bâtiments administratifs sont distingués de ceux qui sont destinés aux activités associatives et des espaces de plein-air.

- L'emploi associatif: les informations recueillies permettent de mesurer les emplois rémunérés sur le budget de l'association mais surtout les emplois rémunérés sur d'autres budgets et mis à disposition de l'association.

- Le travail bénévole: les informations demandées concernent le nombre de bénévoles, la nature du travail effectué (administratif et technique), le nombre annuel d'heures de travail bénévole dont a bénéficié l'association au cours de l'année, et une valorisation monétaire du travail bénévole est proposée par quelques associations.

Le budget (budget de fonctionnement en 1991) est mesuré à partir d'une cinquantaine de variables. Le budget total, sur lequel se fonde la présentation des résultats englobe la somme des dépenses et des ressources de fonctionnement courantes des associations, à l'exclusion des ressources exceptionnelles (liées par exemple à l'emprunt, à des modifications de patrimoine ou autres ...) qui ne sont pas prises en compte dans cette présentation.

¹Projet Johns Hopkins de comparaison internationale du poids du secteur à but non lucratif présenté en introduction.

Les rubriques distinguent les sources de financement suivantes:

- les cotisations;
- les dons des particuliers sont distingués des autres dons et subventions privées: les associations font une différence entre dons des particuliers et dons et des entreprises ou des fondations, qui sont regroupés sous une rubrique intitulée subventions privées;
- les recettes d'activité regroupent des recettes liées à l'activité mais de natures différentes : produits des fêtes, kermesses ou tombolas..., participation des usagers au service rendu et vente;
- les remboursements en provenance des fonds sociaux (Caisses d'assurance maladie, Caisses d'assurance vieillesse, Caisses d'allocations familiales...) ont été distingués à la fois des recettes d'activité et des subventions publiques. La logique du remboursement est une logique différente de celle de la subvention; le remboursement rémunère un service rendu. La distinction des recettes d'activité en provenance des usagers et celles qui résultent d'un financement socialisé permet une approche en termes de relations avec le secteur public;
- les subventions publiques ont été distinguées des subventions privées; l'origine des subventions publiques est appréciée précisément et la présentation des résultats distinguera les subventions publiques locales (subventions des collectivités locales saisies séparément et subventions des divers organismes publics locaux) et les subventions publiques nationales (principalement les subventions des ministères);
- des données relatives à la trésorerie de l'association et aux revenus du capital sont disponibles mais ne se seront pas exploitées dans cette première approche centrée sur une notion de ressources courantes.

Les dépenses des associations ont été saisies de manière détaillée à partir de 16 rubriques. L'analyse des dépenses ne sera pas abordée dans cette première présentation des résultats de l'enquête.

3. Les difficultés de recueil et de traitement des informations

3400 associations ont participé à l'enquête et retourné le questionnaire rempli. Le remplissage du questionnaire a montré **une grande transparence**: la majorité des associations a fourni ses coordonnées, demandées de manière facultative, ce qui a permis, dans de nombreux cas, de contacter les associations pour préciser certains aspects relatifs au remplissage du questionnaire; elles ont été nombreuses à annexer au questionnaire des documents comptables.

L'analyse des informations contenues dans les questionnaires a présenté d'importantes difficultés caractéristiques des enquêtes conduites auprès des associations¹: le remplissage des questionnaires est en effet accompagné de nombreuses incohérences ou imprécisions qui ont nécessité **un très lourd travail de contrôle et**

¹ Ces difficultés avaient déjà été présentées par D. DEMOUSTIER dans sa communication au dernier colloque de l'ADDES : Les organismes sans but lucratif au service des ménages. D. DEMOUSTIER - F. SAPARELLI - Equipe de socio-économie associative et coopérative - Institut d'études politiques de Grenoble - Paris - Décembre 1993

de correction¹. Ces difficultés ont plusieurs origines: elles peuvent résulter d'un manque de formation à la comptabilité et à la gestion des personnels ou des bénévoles des associations mais aussi de l'originalité de l'activité et du fonctionnement associatif.

Tout d'abord, plus de 600 associations n'ont pas rempli les rubriques du budget. Un certain nombre d'associations déclarées semblent fonctionner sans ou avec très peu d'échanges monétaires, à partir des apports et du travail bénévole des uns et des autres, de prêts de matériels, de locaux, d'équipements... Dans d'autres cas, ce sont les difficultés d'adaptation de la comptabilité tenue par l'association à la présentation comptable contenue dans le questionnaire qui est à l'origine de l'absence de remplissage des questions ; cette difficulté a pu être contournée en partie lorsque l'association nous a remis un certain nombre de documents comptables ou de rapports d'activité retraçant les principales recettes et dépenses.

Les associations ont souvent tendance à organiser leur comptabilité et à présenter leurs comptes par objectif ou par type d'action, sans passer par le stade préalable d'une identification et d'un repérage de la nature des dépenses et des recettes: les associations ne tiennent pas toujours de comptabilité par nature des opérations (dépenses de personnel, loyer,...) mais un relevé du coût ou de la recette de chacune des actions globales engagées par l'opération (par exemple tombola...).

Le remplissage des questionnaires est en outre source de nombreuses erreurs ou incohérences. Des associations déclarent ne pas employer de personnel mais déclarent des frais de personnel parfois très importants; dans d'autres cas, la masse de frais de personnel déclarée est en décalage total avec le nombre de personnes que l'association déclare rémunérer sur son propre budget. Parfois, les dépenses salariales correspondent au nombre d'emplois déclaré mais représentent des montants très largement supérieurs au budget de l'association...

Des sommations simples ne sont pas justes; par exemple le nombre total de bénévoles déclaré est différent de celui obtenu en totalisant les différentes catégories de bénévoles (administration, animation) parfois supérieur, ce qui peut laisser supposer qu'il existe d'autres fonctions pour les bénévoles, mais parfois inférieur, ce qui est plus difficilement compréhensible. Ces erreurs se sont retrouvées pour les autres catégories d'emploi (emplois mis à disposition) et même sur les emplois rémunérés sur le budget de l'association dont l'identification est pourtant plus aisée.

Les erreurs les plus nombreuses et les plus gênantes portent sur les budgets. Le total des recettes rempli est différent de la somme des différentes rubriques de recettes, et la même situation se rencontre pour les dépenses. Parfois, il s'agit d'erreurs de sommation manifestes ; dans d'autres cas, le décalage est très important. Les budgets (recettes et dépenses) ne sont pas équilibrés. Parfois, une ou deux seulement des rubriques du budget sont remplies, et le total des recettes devient difficile à exploiter.

Ces situations ne se rencontrent pas dans les très grosses associations qui ont été souvent en mesure de remplir les rubriques du budget au centime ; elles se présentent assez rarement dans les toutes petites associations (moins de 5000 francs) où le nombre d'opérations reste très limité. Ce sont les associations de taille intermédiaire (de 10 000 à 100 000 francs annuels), qui semblent avoir le plus de difficultés à contrôler leurs opérations comptables et dont les budgets ont présenté les plus grandes difficultés; or ces associations sont aussi les plus nombreuses...

¹ Le retour des questionnaires s'est étalé sur la période de juin à novembre 1991, et la première année a été consacrée à un travail de contrôle et de correction des informations contenues dans les questionnaires ...

L'auto-classement des activités associatives par les associations révèle une mauvaise information des associations sur le milieu associatif en général: 124 activités détaillées étaient proposées aux associations mais l'inscription dans l'une ou dans plusieurs activités a posé des difficultés. Par exemple, des petites associations qui perçoivent à la fois quelques subventions publiques et quelques cotisations se sont classées sous la rubrique " *association intermédiaire*"; des associations intervenant pour des actions de proximité se classent volontiers en *mission locale*, en *centre social* si elles estiment que leur activité est destinée à des groupes de population défavorisés. Il est ainsi apparu nécessaire de procéder, après plusieurs mois de travail sur l'enquête, à un recodage des activités de l'ensemble des questionnaires à partir de la présentation en clair de l'activité associative qui avait été fournie par l'association. A ces difficultés s'ajoutent celles de la catégorisation des associations de plus en plus nombreuses qui diversifient les activités: par exemple comment classer les associations qui développent des activités sportives, culturelles et de loisirs? l'inscription dans la catégorie d'activité jugée dominante n'est ni toujours aisée ni pleinement satisfaisante.

L'interprétation des rubriques du budget n'est pas toujours facile. Par exemple, la notion de cotisation varie considérablement selon les cas: la cotisation perçue peut refléter simplement le droit d'entrée; dans certains cas, elle inclut l'assurance; dans d'autres cas - cas le plus fréquent des associations sportives, elle correspond au droit d'entrée, à l'assurance mais exprime aussi la contrepartie d'un service rendu qui participe plutôt d'une recette d'activité; dans certains cas - associations d'expression, d'opinion, de revendication ou associations humanitaires - la cotisation est assimilable à un don...

Il existe en outre de nombreuses situations atypiques qui sont caractéristiques de l'originalité des associations: par exemple la vente d'un journal ou d'un autre bien dont le produit est destiné à soutenir l'activité d'une association humanitaire, classée dans la rubrique vente par l'association, n'exprime pas une vente de même nature que la contrepartie d'un service rendu, par exemple un prix de journée; la rubrique "recettes d'activité" a ainsi un contenu variable selon le contexte et les situations.

Lorsque les corrections étaient possibles à partir d'un seul travail sur les questionnaires¹ ou à partir d'un retour aux associations, possible puisque nous possédions les coordonnées de la majorité d'entr'elles, mais limité et sélectif en raison des moyens dont nous disposions - ces incohérences ont pu être corrigées. Lorsque cela est apparu trop difficile, voire impossible, les questionnaires ont été éliminés des tris. Les 600 questionnaires qui ne proposaient pas d'information sur les budgets ont également été éliminés des tris.

A l'issue de ce travail demeurent 2293 associations qui font l'objet des traitements qui seront présentés ici. Parmi elles, 510 associations utilisent directement du travail salarié et 1783 fonctionnent sans employer directement de salarié, mais peuvent bénéficier d'emplois mis à disposition par d'autres organismes et bien sûr du travail bénévole.

4. Présentation de l'échantillon

La taille des communes ayant participé à la distribution des questionnaires est présentée dans le tableau n° 1.1: 13% des communes de plus de 10 000 habitants ont ainsi participé à l'enquête auprès des associations. Ces communes appartiennent à **60 départements et à toutes les régions métropolitaines sauf la Corse**. 16% des questionnaires proviennent d'associations domiciliées en Ile-de-France.

L'échantillon est de taille importante et il offre une première base pour proposer un certain nombre d'évaluations quantitatives. Il présente une grande diversité de situations (champ d'intervention, taille des associations, liens à la puissance publique).

La répartition associations sans salarié/associations employeurs de l'échantillon est proche des estimations nationales, la structure d'activités de l'échantillon est proche de celle qui a pu être estimée au niveau national par d'autres travaux, enfin la structure de la taille des associations employeurs de l'échantillon est sensiblement la même que celle que permet de calculer le fichier SIRENE de l'INSEE.

Tableau n° 1.1: Taille des communes ayant participé à l'enquête

Taille des communes	Effectif
Moins de 5 000 habitants	31
De 5000 à 10000 habitants	15
10 000 à 50 000 habitants	88
50 000 à 100 000 habitants	6
Plus de 100 000 habitants	7
Total	147

- le champ d'intervention

Malgré son organisation autour des municipalités, l'enquête ne porte pas - et loin de là - sur les seules associations actives au niveau communal : 26% exercent leur activité dans un champ communal ou infra communal, 38% à un niveau intercommunal ou départemental, les autres à un niveau régional, national ou international.

- la taille des associations

Le tableau n°1.2 présente une classification des associations de l'échantillon selon leur taille, à partir du montant annuel des ressources courantes de l'association. L'échantillon comporte à la fois des associations de très petite taille, aux budgets extrêmement limités, voire peu ou pas d'échanges marchands et des associations gérant de gros budgets.

- les liens à la puissance publique

Les liens à la puissance publique des associations de l'échantillon sont très variés : on y trouve aussi bien des associations ne bénéficiant d'aucune subvention publique de quelque nature (plus du cinquième) et, à l'opposé, des associations parapubliques (3% de l'échantillon); entre ces deux extrêmes, l'échantillon enregistre une gradation de la part des soutiens publics dans les budgets des associations.

- le taux d'emploi salarié

Le nombre d'associations employeurs s'élève, selon un traitement du fichier SIRENE de l'INSEE au 31 décembre 1992, à 118 700 associations sur un total de 227600 associations répertoriées à la même date par ce même fichier. Le fichier SIRENE est toutefois loin de recenser l'ensemble des associations, et selon la plupart des

estimations¹, le nombre d'associations en activité en France se situerait aux environs de 700 000. Dans cette hypothèse, la part des associations employeurs dans l'échantillon apparaît légèrement supérieure à la moyenne estimée au niveau national: avec 118 700 associations employeurs sur 700 000 associations en activité, la part des associations employeurs en France serait d'environ 16% à 17% alors que dans l'échantillon, ce taux est de 22 %. Parallèlement à une présentation systématique des résultats selon l'existence ou non d'emploi salarié dans l'association, des estimations concernant l'ensemble du secteur associatif seront proposées; les redressements qui serviront de base à ces estimations reposent sur les hypothèses suivantes concernant le secteur associatif:

730 000 associations en activité ²
 118 700 associations employeurs (Source SIRENE)
 611 300 associations sans salarié (chiffre obtenu par déduction).

Dans cette hypothèse, le secteur associatif français serait composé pour 16,3% par des associations employeurs et pour le reste, soit 83,7%, par des associations qui n'emploient pas directement de personnel salarié sur leur propre budget.

- Les secteurs d'activité

Une première comparaison a été établie entre la structure d'activité des associations dans l'échantillon (Tableau n° 1.3) et celle établie par Claudine PADIEU (Tableau n° 1.4) qui constitue, faute d'information concernant la structure d'ensemble du secteur associatif en France, une base de comparaison. Il apparaît que la structure des activités des associations de l'échantillon reste assez proche de cette dernière estimation malgré quelques différences. Les parts respectives des associations sportives, culturelles et de loisirs sont les mêmes; la part des associations d'expression et de défense des droits et des intérêts dans l'échantillon apparaît supérieure à la catégorie correspondante chez Cl. Padieu, qui est définie de manière plus restrictive dans une catégorie "habitat et environnement"; les catégories éducation et formation, et activités économiques apparaissent inférieures dans l'échantillon, comparativement aux estimations de Claudine Padieu. La différence la plus notable porte sur la part des associations sanitaires et sociales qui est plus importante dans l'échantillon (23% des associations) que dans l'estimation de Claudine PADIEU (16% des associations).

L'observation de D. DEMOUSTIER repose comme la nôtre sur des estimations supérieures du poids des associations sanitaires, sociales et humanitaires regroupées et des associations d'expression et de défense des droits.

¹ 700 000 associations selon Cl. PADIEU dans " Statistiques de l'économie sociale - Constat et propositions - Rapport présenté à Monsieur Tony DREYFUS, Secrétaire d'Etat auprès du premier Ministre, chargé de l'Économie sociale " - Paris 1990
 De 700 à 800 000 associations sont estimées vivantes dans le rapport présenté au nom du Conseil économique et social par M.T. CHEROUTRE : Exercice et développement de la vie associative dans le cadre de la loi du 1er juillet 1901 - Avis et rapports du Conseil économique et social - Journal officiel n°4 - 1993

² 730 000 associations estimées vivantes à partir d'une analyse de la dynamique associative selon la taille de la commune et les subventions distribuées par les municipalités, dans un rapport à paraître " Géographie des associations" V. TCHERNONOG - Laboratoire d'économie sociale.

Comparativement à ces deux dernières estimations, le poids des associations d'éducation et de formation dans l'échantillon semble sous-estimé.

Les associations culturelles ne figurent pas dans le champ de l'enquête; l'enquête sous-estime en outre l'importance des grandes associations nationales, dont le siège est le plus souvent parisien.

Tableau n° 1.2: Répartition des associations de l'échantillon selon le budget annuel de fonctionnement

Budget annuel de fonctionnement en francs	Echantillon		
	effectif	%	% cumulé
de ($\geq$)0 à ($<$)2 000	128	5,6	5,6
de ($\geq$)2 000 à ($<$)5 000	213	9,3	14,9
de ($\geq$)5 000 à ($<$)10 000	249	10,9	25,7
de ($\geq$)10 000 à ($<$)50 000	745	32,5	58,2
de ($\geq$)50 000 à ($<$)100 000	299	13,0	71,3
de ($\geq$)100 000 à ($<$)200 000	200	8,7	80,0
de ($\geq$)200 000 à ($<$)500 000	177	7,7	87,7
de ($\geq$)500 000 à ($<$)1 000 000	101	4,4	92,1
de ($\geq$)1 000 000 à ($<$)5 000 000	145	6,3	98,4
de ($\geq$)5 000 000 à ($<$)10 000 000	18	0,8	99,2
($\geq$)10 000 000	18	0,8	100
TOTAL	2293	100	-

Tableau n° 1.3 : Répartition des associations de l'échantillon selon le secteur d'activité

Secteurs d'activité	Echantillon	
	effectif	%
Santé, action sociale	532	23,2
Culture	471	20,5
Sport	549	23,9
Loisirs et sociabilité	194	8,5
Education, formation, recherche	82	3,6
Expression et défense des droits et des intérêts	296	12,9
Activités économiques	102	4,4
Divers	67	2,9
Total	2293	100

Tableau n° I.4: Répartition des associations entre les secteurs d'activité selon Claudine PADIEU

Secteur d'activité	Effectif	%
Secteur sanitaire et social	115 000	16,4
Sports	170 000	24,3
Culture, tourisme et loisirs	160 000	22,9
Vie sociale	65 000	9,3
Habitat, environnement	65 000	9,3
Education , formation	55 000	7,9
Activités économiques	60 000	8,6
Divers	10 000	1,4
Total	700 000	100

Source: Cl. PADIEU - Statistiques de l'économie sociale

- la répartition des associations employeurs par tranche d'effectifs salariés

La répartition des associations employeurs de l'échantillon, par taille d'effectifs est assez proche de celle de SIRENE (Tableau n° I .5) .

Tableau n° I.5 : Répartition des associations de l'échantillon par tranche d'effectifs salariés dans l'association.

Nombre de salariés dans l'association	Echantillon		SIRENE*
	Effectif	%	%
1 ou 2	225	44,7	49,9
3 à 9	172	33,2	28,1
10 à 49	88	17,2	18,2
50 à 199	23	4,5	3,4
200 et plus	2	0,4	0,3
Total	510	100	100

* Traitement de décembre 1992

I.2- PRÉSENTATION DES RÉSULTATS

1. L'organisation de l'activité associative

- L'appartenance générale des associations à des réseaux

L'absence d'emploi salarié ne limite pas la capacité des associations à s'organiser en réseaux: les secteurs associatifs, employeur ou non-employeur, apparaissent organisés dans des proportions comparables; **en moyenne les 3/4 des associations appartiennent à un réseau** (Tableau n° 1.6).

Tableau n° 1.6 : Appartenance à un réseau des associations, selon le critère d'emploi salarié dans l'association

Appartenance à un réseau	Associations sans salarié	Associations employeurs	Ensemble
Pas d'appartenance à un réseau	24	26	24
Réseau départemental	23	17	22
Réseau régional	15	17	15
Réseau national	36	38	36
Autre réseau	3	2	3
TOTAL	100	100	100

Source: Enquête LES-CNRS Université de Paris I auprès des associations - 1991

- Les aires et les milieux d'intervention

Les associations sans salarié, qui interviennent pour 64% dans des zones rurales ou mixtes - apparaissent plus fréquemment rurales que les associations employeurs qui apparaissent plus urbaines (47% des associations recensées)(Tableau n° 1.7).

- Les populations bénéficiaires

L'examen des populations destinataires selon l'âge, la CSP ou la vulnérabilité (Tableau n° 1.8) montre des profils d'activité associative différents. Les associations employeurs destinent plus souvent leur activité à des catégories sociales vulnérables: handicapés, immigrés, chômeurs sont plus fréquemment bénéficiaires des services associatifs, tandis que les clientèles des associations qui n'utilisent pas directement de travail salarié sont plus souvent des publics indifférenciés, dans lesquels la proportion de cadres, d'étudiants, de retraités apparaît relativement plus importante.

- Les secteurs d'activité

Les associations sportives, culturelles, de sociabilité, d'expression et de défense des droits et des intérêts dominent le secteur sans salarié. Les associations sanitaires et sociales représentent près d'un tiers des associations employeurs; les activités économiques sont proportionnellement plus présentes dans les associations employeurs (Tableau n° 1.9).

Le contenu des services rendus apparaît différent dans une même catégorie entre associations employeurs et associations non-employeurs. Les associations sanitaires et sociales qui ne rémunèrent pas directement de salarié sont plus fréquemment des petites associations humanitaires, des associations qui rendent des services d'information, d'accueil, d'écoute, d'orientation, d'aide et de conseils aux

familles, aux malades, aux exclus; on trouve souvent des associations de malades, de familles de malades, des associations d'aide à la recherche médicale ...; lorsqu'elles sont employeurs, les associations sanitaires et sociales gèrent plutôt des équipements ou des services collectifs, aux familles, aux personnes âgées ou handicapées, aux malades.

Les associations culturelles non-employeurs développent des activités en général spécialisées (radio-libre, musique, chorale, cercle littéraire, société généalogique, atelier spécialisé de photos, de dessin, d'arts plastiques, danse ...). Lorsqu'elles sont employeurs, les associations produisent des services divers et gèrent des équipements collectifs culturels (Centre d'action culturelle, opéras, théâtres, équipements d'accueil de spectacles).

Les associations employeurs d'éducation et d'enseignement sont le plus souvent des établissements d'enseignement ou de formation professionnelle tandis que les associations de même catégorie sans salarié sont fréquemment des associations de parents d'élèves, de formation initiale des adultes (informatique, langue, alphabétisation...).

Les associations employeurs intervenant dans le domaine économique sont par exemple des syndicats d'initiative, des offices du tourisme, des agences de développement économique, de tourisme, de promotion des associations d'aide à l'emploi, tandis que les associations non-employeurs de la même catégorie sont des associations de commerçants de quartier, des associations d'amitié internationale.

Tableau n° 1.7: Aire et milieu d'intervention, en % du nombre d'associations.

	Associations sans salarié	Associations employeurs	Ensemble
Milieu d'intervention			
Nombre de réponses	1692	497	2189
milieu rural	9	5	9
milieu urbain	36	47	38
milieu mixte	54	48	53
Ensemble	100	100	100
Aire d'intervention			
Nombre de réponses	1745	500	2245
Le quartier	4	3	4
La commune	22	21	22
L'agglomération	9	10	10
Le niveau intercommunal	15	14	15
Le département	13	16	14
La région	11	17	12
Le niveau national	11	7	11
Le niveau international	10	7	9
Autre	4	5	4
Ensemble	100	100	100

Source: Enquête LES-CNRS Université de Paris 1 auprès des associations - 1991

Tableau n° 1.8 : Répartition des associations selon les groupes de population bénéficiaires selon l'âge, la CSP et la vulnérabilité

Bénéficiaires	Associations sans salarié	Associations employeurs	Ensemble
Groupes selon l'âge (nombre de réponses)	1689	496	2185
enfants moins de 3 ans	1	4	2
enfants	9	15	10
adolescents	14	15	15
jeunes	19	19	19
adultes	28	23	27
personnes âgées	12	8	11
tous âges	17	15	17
Ensemble	100	100	100
CSP (nombre de réponses)	1212	164	1376
cadres	10	8	10
employés	14	15	14
ouvriers	12	12	12
étudiants	9	7	8
retraités	13	7	12
femmes sans profession	4	8	4
autres	4	5	4
tous publics	34	37	35
Ensemble	100	100	100
Groupes selon vulnérabilité nombre de réponses	681	255	936
handicapés	6	12	7
immigrés	5	9	6
familles	20	22	20
chômeurs	4	9	5
autres vulnérables	8	6	8
Tous publics	56	42	54
TOTAL	100	100	100

Source: Enquête LES - CNRS Université de Paris 1 auprès des associations -1991

Lire: 12 % des associations sans salarié déclarent que leurs services s'adressent à des personnes âgées (plusieurs réponses étaient possibles)

Tableau n° 1.9 : Répartition des associations entre les secteurs d'activité, selon le critère d'emploi salarié dans l'association.
(en % du nombre d'associations)

Secteurs d'activité	Associations sans salarié	Associations employeurs	Ensemble
Santé, action sociale	20,5	32,5	22,4
Culture	20,6	20,0	20,5
Sport	24,4	22,1	24,0
Loisirs et sociabilité	10,2	2,1	8,9
Education, formation, recherche	3,1	5,0	3,4
Expression et défense des droits et des intérêts	15,3	4,5	13,5
Activités économiques	3,3	8,2	4,1
Divers	2,2	5,2	2,7
Total	100	100	100

Source: Enquête LES-CNRS Université de Paris 1 auprès des associations - 1991

2. Les ressources budgétaires

- une forte concentration des budgets

Les tableaux n° 1.10 , n° 1.11 et n° 1.12 montrent la pertinence du critère de l'emploi comme critère d'approche de l'importance du budget d'une association. Les associations sans emploi salarié et les associations employeurs présentent une très forte différence de niveau de budget annuel: respectivement 59 000 F et 1 675 000 F, soit un rapport de 1 à 28 entre les budgets moyens. L'existence de frais de personnel pour les associations employeurs ne suffit pas à rendre compte de l'ampleur d'un tel écart . Il apparaît en outre que la majeure partie du mouvement associatif est composée d'associations de petite taille (Tableau n° 1.10) : 62% des associations ont un budget inférieur à 50 000 francs.

Le clivage de l'emploi permet aussi de voir qu'il existe **une double concentration des ressources budgétaires**: qu'il s'agisse des associations n'employant pas de salarié, ou, à un autre niveau, des associations employeurs, les 3/4 des associations d'une catégorie ont un budget inférieur à la moyenne de la catégorie considérée (Tableaux n° 1.11 et n° 1.12).

- les ressources budgétaires selon la taille de l'association

Une première analyse est proposée de l'évolution de la structure de financement des associations en fonction de leur taille, indépendamment du critère de l'emploi. L'examen de l'évolution des rubriques du budget selon la taille de l'association (Tableaux n° 1.13 et n° 1.14), mesurée à partir des tranches de budget annuel de fonctionnement, met en évidence plusieurs tendances.

La part des cotisations dans le budget, prédominante pour les petites associations où elle constitue la moitié des ressources courantes, décroît sensiblement et régulièrement au fur et à mesure que l'association gère un budget plus important: les cotisations ne représentent plus que 9,8% du financement des associations qui gèrent un budget annuel supérieur à 1 000 000 francs par an .

Tableau n ° 1.10 : Répartition des associations par classe de budget annuel

Budget annuel de fonctionnement de l'association en francs	Associations sans salarié		Associations employeurs		Ensemble	
	%	% cumulé	%	% cumulé	%	% cumulé
(>=)0 à (<)2 000	7,1	7,1	0,2	0,2	5,9	5,9
(>=)2 000 à (<)5 000	11,8	18,9	0,4	0,6	9,9	15,8
(>=)5 000 à (<)10 000	13,7	32,6	0,8	1,4	11,7	27,5
(>=)10 000 à (<)50 000	39,7	72,3	7,3	8,7	34,7	62,2
(>=)50 000 à (<)100 000	14,4	86,7	8,4	17,1	13,4	75,6
(>=)100 000 à (<)200 000	7,3	94,0	13,5	30,6	8,3	83,9
(>=)200 000 à (<)500 000	4,3	98,3	19,8	50,4	6,8	90,7
(>=)500 000 à (<)1 000 000	1,3	99,6	15,3	65,7	3,5	94,2
(>=)1 000 000 à (<)5 000 000	0,4	100	27,3	93,0	4,8	99,0
(>=)5 000 000 à (<)10 000 000	-	-	3,5	96,5	0,5	99,5
(>=)10 000 000	-	-	3,5	100	0,5	100
TOTAL	100	-	100	-	100	-

Source: Enquête LES- CNRS Université de PARIS 1 auprès des associations -1991

La part des dons des particuliers est plus significative dans les associations de petite taille. Les subventions privées proviennent principalement des entreprises, de manière beaucoup plus limitée des fondations, et jouent un rôle d'appoint, variable, avec une légère tendance à croître avec la taille des associations jusqu'à un certain niveau: dans les associations qui gèrent de très gros budgets, comme les associations gestionnaires d'équipements sanitaires et sociaux, leur part devient négligeable.

A l'exception des très petites associations, dans lesquelles les recettes d'activité sont souvent perçues de manière forfaitaire au moment du règlement de la cotisation, la part des recettes d'activité est en général importante: elle augmente régulièrement avec la taille de l'association et représente près de 40% du financement pour les associations gérant un budget annuel d'au moins 20 000 francs. Elle décroît très légèrement dans les grandes associations car le financement qui résulte de l'activité associative est plus souvent opéré directement par les fonds sociaux, d'où l'augmentation correspondante de la rubrique *remboursements* des organismes de Sécurité sociale. La nature des recettes d'activité évolue avec la taille de l'association: dans les petites associations, les recettes sont principalement constituées par les produits des manifestations (fêtes, kermesses, tombolas...) ensuite, les associations ont tendance à vendre leurs services.

Les subventions locales soutiennent de manière importante l'ensemble des budgets associatifs quelle que soit leur importance ; la part des subventions locales a cependant tendance à décroître légèrement avec la taille de l'association,

mais les subventions locales demeurent très importantes y compris dans les grandes associations où elles représentent près du quart du financement total.

- les ressources budgétaires selon le critère de l'emploi: une prépondérance marquée du financement privé pour les associations sans salarié

Les associations sans salarié sont financées, pour près de la moitié, par des recettes d'activité (46 %), par les cotisations (22%) et par des subventions publiques locales (18 %). Les autres ressources n'interviennent que pour une part négligeable (Tableaux n° I.15 et I.16). Le financement des associations employeurs (Tableaux n° I.17 et n° I.18) repose pour une grande part (39%) sur des recettes d'activité. Les collectivités locales participent également pour une part importante (23%) aux ressources des associations employeurs, mais deux financements jouent pour ces dernières un rôle particulièrement important: les remboursements des fonds sociaux (16%) et les subventions publiques nationales (9%).

L'examen de l'origine des financements¹ montre un financement de nature différente entre les associations employeurs et les autres qui révèle un ancrage différent dans la société: **les associations non-employeurs ont un financement majoritairement privé** - à hauteur de 4/5ème (Tableaux n° I.19 et n° I.20), **la répartition entre financement public et financement privé apparaissant plus équilibrée dans les associations employeurs.**

Dans le secteur associatif non-employeur, même le secteur culturel, pourtant le plus subventionné, repose cependant sur un financement privé pour 71% du budget; ce sont les associations de loisirs et de sociabilité qui apparaissent les moins subventionnées, avec un budget alimenté par des financements privés représentant 87% de l'ensemble de leurs ressources (Tableaux n° I.19 et n° I.20).

Les Pouvoirs publics participent de manière importante au financement des associations employeurs. Dans les associations employeurs, le secteur d'activité joue un rôle important sur la structure du financement: les Pouvoirs publics distribuent sélectivement les subventions, en privilégiant le soutien d'activités jugées prioritaires. Deux secteurs apparaissent en effet largement **plus soutenus par la puissance publique** que les autres: la **santé et l'action sociale** avec 59% de financement public (remboursements des fonds sociaux plus subventions publiques), et la **culture** avec 49 % de financement public (il s'agit là principalement de subventions). Pour l'ensemble des autres activités associatives, le financement reste majoritairement privé, la part du financement privé étant la plus importante, comme précédemment, pour les associations de loisirs et de sociabilité et les associations économiques (Tableaux n° I.19 et n° I.20).

¹ Pour cette évaluation, on considère que l'ensemble des recettes d'activité, hors remboursements des fonds sociaux, provient des ménages.

Tableau n° I.11 : Dispersion des budgets des associations sans salarié le secteur d'activité

ASSOCIATIONS SANS SALARIÉ	effectif	Moyenne	1er décile	1er quartile	Médiane	3ème quartile	dernier décile
Santé, action sociale	366	65 268	2 957	6 017	20 723	51 358	118 219
Culture	369	53 096	2 917	7 871	22 726	56 199	107 596
Sport	436	83 242	4 408	12 350	35 250	84 140	186 552
Loisirs et sociabilité	183	50 240	2 840	7 700	17 160	46 600	145 500
Education, formation	56	44 544	3 181	5 409	15 656	52 015	131 761
Défense des droits et des intérêts	273	23 946	1 062	2 438	7 800	21 513	49 190
Activités économiques	60	81 395	7 348	13 782	33 202	70 993	206 887
TOTAL	1743	58 907	2 562	7 000	20 542	55 461	129 041

Source: Enquête LES-CNRS Paris 1 auprès des associations - 1992

Lire: Le budget moyen des associations sans salarié du secteur Santé, action sociale est de 65268 francs, 10% des associations de ce secteur ont un budget inférieur à 2957 francs, 25% un budget inférieur à 6017 francs, la moitié de ces associations ont un budget inférieur à 20 723 francs, et donc autant un budget supérieur à cette somme, 75 % ont un budget inférieur à 51 358 francs ou 25% ont un budget supérieur à cette somme, 10% des associations de Santé, action sociale ont un budget supérieur 118 219 francs.

Tableau n° 1.12 : Dispersion des budgets des associations employeurs selon le secteur d'activité

ASSOCIATIONS EMPLOYEURS	effectif	Moyenne	1er décile	1er quartile	Médiane	3ème quartile	dernier décile
Santé, action sociale	166	2 453 553	87 676	255 897	820 157	2 432 193	5 142 372
Culture	102	1 185 283	64 883	147 000	371 198	1 461 406	3 528 047
Sport	113	585 727	31 820	92 608	245 049	625 984	1 842 227
Loisirs et sociabilité	11	2 329 000	40 654	75 075	187 700	823 624	9 051 098
Education, formation	26	3 508 460	66 423	408 720	1 114 280	3 458 576	11 282 174
Défense des droits et des intérêts	23	475 747	104 830	200 668	363 127	544 660	818 926
Activités économiques	42	1 841 613	74 101	228 830	715 587	1 715 000	3 741 255
Ensemble	483	1 675 089	56 824	150 700	492 255	1 711 865	3 674 570

Source: Enquête LES-CNRS Université Paris 1 auprès des associations - 1991

Lire: Le budget moyen des associations employeurs du secteur Santé, action sociale est de 2 453 553 francs, 10% des associations de ce secteur ont un budget inférieur à 87 676 francs, 25% un budget inférieur à 255 897 francs, la moitié de ces associations ont un budget inférieur à 820 157 francs, et donc autant un budget supérieur à cette somme, 75 % ont un budget inférieur à 2 432 193 francs ou 25% ont un budget supérieur à cette somme, 10% des associations de Santé, action sociale ont un budget supérieur 5 142 372 francs.

Tableau n°1.13: Valeur moyenne en francs des rubriques du budget selon la taille de l'association

Budget annuel de fonctionnement de l'associations en francs.	Colisations	Dons des particuliers	Subventions privées	Recettes d'activité	Rembour-sements	Subventions pu. locales	Subventions pu. nationales	Total
de (>=)0 à (<)2 000	592	27	34	85	1	332	0	1 070
de (>=)2 000 à (<)5 000	1 422	96	224	513	10	1 037	50	3 350
de (>=)5 000 à (<)10 000	3 171	242	264	1 621	34	1 873	82	7 286
de (>=)10 000 à (<)20 000	5 179	395	842	4 683	143	3 132	97	14 471
de (>=)20 000 à (<)50 000	9 949	1 180	1 622	12 858	160	6 231	617	32 618
de (>=)50 000 à (<)100 000	17 731	2 732	3 601	32 053	653	13 192	1 828	71 790
de (>=)100 000 à (<)500 000	42 503	4 023	16 921	97 284	5 586	47 463	12 088	225 869
de (>=)500 000 à (<)1 000 000	86 200	17 733	33 116	273 858	44 747	169 928	71 527	697 109
(>=)1 000 000	410 423	28 562	70 209	1 640 056	718 649	969 825	365 251	4 202 974

Source: Enquête IES-CNRS Université de Paris 1 auprès des associations -1991

Tableau n° I.14 : Structure de financement selon la taille de l'association

Budget annuel de fonctionnement de l'association en %	Colisations	Dons des particuliers	Subventions privées	Recettes d'activité	Rembour- sements	Subventions pu. locales	Subventions pu. nationales	Total
de (>=)0 à (<)2 000	55,3	2,5	3,2	7,9	0,1	31,0	0,0	100
de (>=)2 000 à (<)5 000	42,4	2,9	6,7	15,3	0,3	30,9	1,5	100
de (>=)5 000 à (<)10 000	43,5	3,3	3,6	22,2	0,5	25,7	1,1	100
de (>=)10 000 à (<)20 000	35,8	2,7	5,8	32,4	1,0	21,7	0,7	100
de (>=)20 000 à (<)50 000	30,5	3,6	5,0	39,4	0,5	19,1	1,9	100
de (>=)50 000 à (<)100 000	24,7	3,8	5,0	44,7	0,9	18,4	2,5	100
de (>=)100 000 à (<)500 000	18,8	1,8	7,5	43,1	2,5	21,0	5,4	100
de (>=)500 000 à (<)1 000 000	12,4	2,5	4,8	39,3	6,4	24,4	10,3	100
(>=)1 000 000	9,8	0,7	1,7	39,0	17,1	23,1	8,7	100

Source: Enquête LES-CNRS Université de Paris 1 auprès des associations -1991

Tableau n° I.15- Montant moyen des ressources annuelles des associations sans salarié

ASSOCIATIONS SANS SALARIE	Santé action sociale	Culture	Sport	Loisirs et sociabilité	Education formation	Défense des droits et des intérêts	Activités économi- ques	Ensemble
Cotisations	17 924	8 322	19 704	7 681	16 113	6 851	19 435	13 107
Dons des particuliers	3 711	851	923	1 657	756	2 188	186	1 780
Subventions privées	3 967	2 106	11 037	1 484	1 005	425	848	4 235
Recettes d'activités	25 996	26 435	32 934	32 961	20 716	11 193	41 932	27 131
Remboursements des fonds sociaux	2 759	34	266	74	416	29	19	563
Subventions publiques locales	8 262	12 936	17 582	6 149	5 366	2 857	12 982	10 637
Subventions publiques nationales	2 649	2 413	798	233	173	403	5 993	1 453
Ensemble	65 268	53 096	83 242	50 240	44 544	23 946	81 395	58 907

Source: Enquête LES-CNRS Université de Paris 1 auprès des associations -1991

Tableau n° I. 16- Structure des ressources annuelles des associations sans salarié selon le secteur d'activité

ASSOCIATION SANS SALARIE	Santé action sociale	Culture	Sport	Loisirs et sociabilité	Education formation	Défense des droits et des intérêts	Activités économi- ques	Ensemble
Colisations	27,5	15,7	23,7	15,3	36,2	28,6	23,9	22,3
Dons des particuliers	5,7	1,6	1,1	3,3	1,7	9,1	0,2	3,0
Subventions privées	6,1	4,0	13,3	3,0	2,3	1,8	1,0	7,2
Recettes d'activités	39,8	49,8	39,6	65,6	46,5	46,7	51,5	46,1
Remboursements des fonds sociaux	4,2	0,1	0,3	0,1	0,9	0,1	0,0	1,0
Subventions pu. locales	12,7	24,4	21,1	12,2	12,0	11,9	15,9	18,1
Subventions pu. nationales	4,1	4,5	1,0	0,5	0,4	1,7	7,4	2,5
Total	100	100	100,0	100	100	100	100	100

Source: Enquête LES-CNRS université de Paris 1 auprès des associations -1992

Tableau n° I.17: Montant moyen des ressources des associations employeurs selon le secteur d'activité

ASSOCIATIONS EMPLOYEURS	Santé action sociale	Culture	Sport	Loisirs et et sociabilité	Education et formation	Expression et défense des droits et des intérêts	Activités économi- ques	Ensemble
Colisations	57 624	83 930	133 072	946 793	398 836	60 460	550 248	172 738
Dons des particuliers	36 451	672	1 804	2 999	4 888	10 331	6 256	13 508
Subventions privées	18 602	23 795	35 169	39 401	65 166	36 997	71 931	33 430
Recettes d'activités	903 167	501 982	226 809	761 231	1 705 002	157 686	719 212	647 148
Remboursements des fonds sociaux	694 174	16 367	1 482	97 082	8 848	4 504	18 626	266 699
Subventions publiques locales	487 642	440 740	172 831	461 347	871 094	132 147	352 202	392 188
Subventions publiques nationales	255 892	117 798	14 560	20 147	454 625	73 621	123 139	149 378
Total	2 453 553	1 185 283	585 727	2 329 000	3 508 460	475 747	1 841 613	1 675 089

Source: Enquête LES-CNRS Université de Paris 1 auprès des associations -1991

Tableau n° I.18 : Structure des ressources des associations employeurs selon le secteur d'activité

ASSOCIATIONS EMPLOYEURS	Santé action sociale	Culture	Sport	Loisirs et et sociabilité	Education et formation	Expression et défense des droits et des intérêts	Activités économi- ques	Ensemble
Colisations	2,3	7,1	22,7	40,7	11,4	12,7	29,9	10,3
Dons des particuliers	1,5	0,1	0,3	0,1	0,1	2,2	0,3	0,8
Subventions privées	0,8	2,0	6,0	1,7	1,9	7,8	3,9	2,0
Recettes d'activités	36,8	42,4	38,7	32,7	48,6	33,1	39,0	38,6
Remboursements des fonds sociaux	28,3	1,4	0,3	4,2	0,3	0,9	1,0	15,9
Subventions publiques locales	19,9	37,2	29,5	19,8	24,8	27,8	19,1	23,4
Subventions publiques nationales	10,4	9,9	2,5	0,9	13,0	15,5	6,7	8,9
Total	100	100	100	100	100	100	100	100

Source: Enquête LES-CNRS Université de Paris 1 auprès des associations - 1991

Tableau n°1.19 : Origine du financement selon le secteur d'activité des associations sans salarié.

ASSOCIATIONS SANS SALARIE	Santé action sociale	Culture	Sport	Loisirs et sociabilité	Education formation	Expression et dé- fense des droits des intérêts	Activités économi- ques	Ensemble
Financement privé	79,1	71,1	77,6	87,1	86,6	86,3	76,7	78,5
Financement public	20,9	29,0	22,4	12,9	13,4	13,7	23,3	21,5
Total	100	100	100	100	100	100	100	100

Source: Enquête LES-CNRS Université de Paris 1 auprès des associations -1991

Tableau n°1.20 : Origine du financement selon le secteur d'activité des associations employeurs

ASSOCIATIONS EMPLOYEURS	Santé action sociale	Culture	Sport	Loisirs et sociabilité	Education formation	Expression et dé- fense des droits des intérêts	Activités économi- ques	Ensemble
Financement privé	41,4	51,5	67,8	75,2	62,0	55,8	73,1	51,7
Financement public	58,6	48,5	32,2	24,8	38,0	44,2	26,8	48,3
Total	100	100	100	100	100	100	100	100

Source: Enquête LES-CNRS Université de Paris 1 auprès des associations -1991

3. Les ressources non budgétaires

Au delà de leur financement varié, les associations bénéficient de nombreux autres moyens mis à leur disposition. dont quelques-uns ont pu être abordés dans le cadre de l'enquête: les locaux et surtout le travail - travail bénévole et travail rémunéré sur d'autres budgets.

- les locaux

Qu'il s'agisse d'associations sans salarié ou d'associations employeurs, la mairie apparaît comme le principal propriétaire des locaux utilisés par les associations. Au-delà de ce premier constat, de grandes différences apparaissent dans les modalités d'occupation des locaux.

Les associations n'employant pas de salariés sont, dans la grande majorité des cas (84%) , hébergées sans participer aux frais d'entretien de bâtiments qui appartiennent donc en général à la mairie, mais peuvent aussi appartenir au Président ou à un membre de l'association (17% des cas). Les associations employeurs sont plus fréquemment propriétaires ou locataires des bâtiments (42%) même si, dans la moitié des cas, elles sont hébergées par la mairie; elles participent souvent entièrement ou partiellement aux dépenses d'entretien des locaux qu'elles occupent (Tableau n° I.21).

- le travail non payé

Le travail bénévole privilégie plutôt les associations sans salarié mais les mises à disposition ne s'effectuent pratiquement qu'auprès des associations employeurs.

Le nombre de bénévoles moyen par association est le même dans les deux cas - environ 22 bénévoles par association. La durée moyenne du travail par bénévole est cependant largement supérieure dans les associations employeurs (96 heures moyennes par bénévole pour ces dernières et 59 pour les premières). En équivalent plein-temps, les associations sans salarié bénéficient en moyenne de l'équivalent de l'activité d'un bénévole à 7/10 de temps, tandis ce chiffre est d'environ 1,2 bénévole à temps plein dans les associations employeurs (Tableaux n° I. 22 et I.23).

La fréquence et l'importance du travail mis à disposition des associations et rémunéré sur d'autres budgets sont très différentes dans les deux secteurs: la fréquence moyenne de mise à disposition, par d'autres organismes, de personnel auprès des associations est exceptionnelle dans les associations qui ne rémunèrent pas directement de salarié (3,1% en moyenne) tandis que **le bénéfice de mise à disposition d'emploi rémunéré sur d'autres budgets est courant dans les associations employeurs (32,5% des cas)**. La situation la plus fréquemment observée dans les associations employeurs qui utilisent cette modalité de travail est celle d'une mise à disposition d'une seule personne (11% des cas) où de moins de 5 personnes (23% des cas); quelques associations fonctionnent autour de budgets limités mais d'un nombre considérable d'emplois mis à disposition .

Tableau n° I.21 : Mode d'occupation des locaux associatifs

Mode d'occupation des locaux	Associations sans salarié	Associations employeurs	Ensemble
<i>Statut d'occupation des locaux</i>			
Association propriétaire	3	8	4
Association locataire	13	34	18
Association hébergée	84	58	78
TOTAL	100	100	100
<i>En cas d'hébergement, participation aux frais d'entretien</i>			
Participation entière	9	25	13
Participation partielle	16	35	20
Aucune participation	75	40	67
TOTAL	100	100	100
<i>Origine de la propriété des locaux des associations hébergées</i>			
Président, ou membre de l'association	17	5	15
Mairie	52	54	53
Autre association	3	3	3
Autre collectivité publique	15	15	15
Autre privé	13	23	15
TOTAL	100	100	100

Source: Enquête LES-CNRS Université de Paris 1 auprès des associations - 1991

Tableau n°I.22 : Le travail non payé dans les associations sans salarié: travail bénévole et travail mis à disposition

ASSOCIATIONS SANS SALARIE	Nombre de bénévoles (moyenne)	Nombre annuel d'heures de travail bénévole	Temps moyen par bénévole (moyenne)	Equivalent plein-temps travail bénévole (moyenne)	Travail mis à disposition (fréquence)
Santé, action sociale	29	1277	44	0,70	4,3
Culture	17	1153	68	0,63	2,1
Sport	17	1954	115	1,07	4,8
Loisirs et sociabilité	16	1011	63	0,55	2,4
Education et formation	30	1349	45	0,74	5,3
Expression et défense des droits et des intérêts	31	822	27	0,45	1,0
Activités économiques	19	632	33	0,34	1,6
Ensemble	22	1287	59	0,70	3,1

Source: Enquête LES-CNRS Université de Paris 1 auprès des associations - 1991

Tableau n° I.23 : Le travail non payé dans les associations employeurs travail bénévole et travail mis à disposition

ASSOCIATIONS EMPLOYEURS	Nombre de bénévoles (moyenne)	Nombre annuel d'heures de w bénévole	Temps moyen par bénévole (moyenne)	Equivalent plein-temps travail bénévole (moyenne)	Travail mis à disposition (fréquence)
Santé, action sociale	27	1682	62	0,92	36,8
Culture	14	1945	139	1,06	39,2
Sport	26	3267	126	1,78	18,5
Loisirs et sociabilité	21	2792	135	1,52	23,5
Education et formation	26	2623	101	1,43	39,1
Expression et défense des droits et des intérêts	20	1714	86	0,94	45,2
Activités économiques	14	1480	106	0,81	20,0
Ensemble	22	2143	96	1,17	32,5

Source: Enquête LES-CNRS Université de Paris 1 auprès des associations - 1991.

4. Le partenariat avec les Pouvoirs publics

L'examen du partenariat Pouvoirs publics/associations permet faire plusieurs constats. Le partenariat public est très répandu dans le monde associatif; il est essentiellement local pour les associations sans salarié et plus diversifié pour les associations employeurs; il est par ailleurs loin de se limiter à l'octroi de subventions.

- fréquence et structure des subventions publiques

Les trois/quart des associations perçoivent une subvention publique; près du quart des associations ne perçoit donc aucune subvention publique, cette situation étant deux fois plus fréquente dans les associations sans salarié que dans les associations employeurs. La situation la plus fréquemment observée (39% des associations) est celle de subventions publiques alimentant le budget associatif mais représentant moins du quart de ce budget. 14% des associations employeurs ont un budget soutenu à plus du 3/4 par des subventions publiques hors produits publics liés à l'activité (Tableau n° 1.24).

Le financement public est local pour les associations sans salarié, local et national pour les associations employeurs (Tableaux n° 1.25 et n° 1.26).

Tableau n° 1.24 : Répartition des associations selon le taux de subvention publique dans le budget hors remboursement des fonds sociaux (en % du nombre total des associations)

Part des subventions publiques dans le budget des associations	Associations sans salarié	Associations employeurs	Ensemble
0	26,7	12,7	24,5
1 à 25%	38,9	38,5	38,8
26 à 50%	17,9	18,4	18,0
51 à 75%	8,8	15,7	9,9
75 à 99%	4,5	11,3	5,6
100%	2,9	3,1	3,0
TOTAL	100	100	100

Source: Enquête LES-CNRS Université de Paris 1 auprès des associations -1991

Lire: 17,9% des associations sans salarié ont un budget soutenu à hauteur de 26 à 50% par des subventions publiques

Le partenariat public du secteur associatif est surtout un partenariat local, et en premier lieu municipal: 75% des associations perçoivent une subvention publique des collectivités locales ou, beaucoup plus accessoirement, d'autres établissements publics locaux, et 70% des associations perçoivent une subvention municipale qui représente en moyenne 40% des subventions publiques au secteur associatif (Tableau n°1.26).

Les subventions départementales sont répandues mais cependant moins fréquentes (22 % des associations); elles représentent 24% des subventions publiques au secteur associatif. Elles s'adressent principalement aux associations employeurs des

domaines de l'action sanitaire et sociale, culturelle et économique. Elles sont de taille plus importante.

Les subventions nationales sont plus rares: 14% des associations mais 40% des associations employeurs en bénéficient. Elles n'interviennent pratiquement que pour les grandes associations: rappelons qu'elles représentent près de 10% du financement des associations qui gèrent un budget annuel de fonctionnement d'au moins 500 000 francs; jusque là, l'octroi d'une subvention nationale reste exceptionnel. Les subventions nationales représentent 26% des subventions publiques en direction du secteur associatif.

**Tableau n° 1.25 : Fréquence d'octroi d'une subvention publique
(en % du nombre total d'associations)**

Origine de la subvention	Associations sans salarié	Associations employeurs	Ensemble
Subvention municipale	68,6	77,4	70,0
Subvention départementale	17,3	47,4	22,2
Autre subvention publique locale	7,2	17,2	8,8
Au moins 1 subvention publique locale	73,1	85,2	75,2
Au moins 1 subvention publique nationale	8,8	39,8	13,8
Au moins une subvention publique locale ou nationale	73,3	87,2	75,2

Source: Enquête LES-CNRS Université de Paris 1 auprès des associations - 1991

Lire: 68,6 % des associations sans salarié perçoivent une subvention d'origine municipale

**Tableau n° 1.26 : Structure des subventions publiques selon leur origine
(en % des subventions publiques totales)**

Origine des subventions publiques	Associations sans salarié	Associations employeurs	Ensemble
municipales	64,8	37,5	40,3
départementales	14,8	24,7	23,7
autres publiques locales	8,4	10,2	10
Ensemble subventions locales	88,0	72,4	74,0
Ensemble subventions nationales	12,0	27,6	26,0
TOTAL	100	100	100

Source: Enquête LES-CNRS Université de Paris 1 auprès des associations-1991

Lire: 64,8% des subventions publiques des associations sans salarié sont des subventions municipales

- fréquence des différents soutiens publics

8% des associations bénéficient simultanément de l'octroi d'une subvention, de la mise à disposition de personnel et de l'hébergement dans des locaux publics, mais l'octroi de subventions publiques, la mise à disposition de personnel auprès d'associations ou la mise à disposition de locaux par les partenaires publics ne sont pas nécessairement concomitants:

- 90% des associations bénéficieraient d'au moins un des trois soutiens publics et 10% fonctionneraient dans une sphère exclusivement privée;

- 70 % des associations qui ne perçoivent aucune subvention publique bénéficient cependant d'un hébergement dans des locaux publics (hébergement du siège administratif ou hébergement permanent ou occasionnel pour les activités);

- 14% des associations bénéficient d'un hébergement sans percevoir de subvention ni bénéficier d'emplois mis à disposition;

- la mise à disposition de personnels sans octroi de subvention apparaît cependant exceptionnelle.

I.3 - REPERES SUR LE POIDS ÉCONOMIQUE DU SECTEUR ASSOCIATIF

L'analyse de la représentativité de l'échantillon a montré un certain nombre de qualités qui autorisent de proposer, par extrapolation, quelques ordres de grandeurs visant un cadrage du secteur. Il est nécessaire de rappeler que ces estimations reposent sur l'hypothèse suivante présentée dans la partie méthodologique :

730 000 associations en activité 118 700 associations employeurs 611 300 associations sans salarié

Le budget total du secteur associatif s'établirait aux environs de 235 milliards de francs (Tableau n° 1.27), cette donnée étant estimée à partir des seuls budgets associatifs, c'est-à-dire sans la prise en compte des ressources non monétaires et notamment du travail bénévole.

Budget du secteur associatif 235 milliards de francs
--

Les cotisations (12 % du financement total) et les recettes d'activité (40%) sont deux ressources très importantes des associations. Les dons des particuliers apparaissent négligeables du point de vue de l'ensemble du financement du secteur associatif: ils représenteraient 1% de ce financement. Le financement en provenance des entreprises et des fondations est limité: 3% du financement total (Tableau n°1.27).

Le financement d'origine publique apparaît important: les remboursements en provenance des fonds sociaux soutiendraient les budgets associatifs à hauteur de 14% et les subventions publiques à hauteur de 31%. L'enquête permet d'apporter un éclairage important sur la nature du partenariat public du secteur associatif: le partenariat public est surtout un partenariat local; le financement du secteur associatif serait assuré par des subventions publiques locales à hauteur de 23 % des budgets (Tableau n° 1.27). Pour l'essentiel il s'agit de subventions des collectivités locales: la place des subventions communales et à un moindre degré départementales dans le financement public étant prédominante (64% de l'ensemble des subventions publiques).

Les subventions publiques locales 53 milliard de francs

L'octroi de subventions publiques concerne un très grand nombre d'associations :¹ :

550 000 associations bénéficiaires d'une subvention publique²

100 000 associations bénéficiaires d'une subvention nationale

160 000 associations bénéficiaires d'une subvention départementale

510 000 associations bénéficiaires d'une subvention communale³

Le partenariat Pouvoirs publics/associations ne se limite cependant pas au seul octroi de subventions: 90% des associations, soit près de 660 000 d'entre elles, bénéficieraient d'un soutien public, monétaire ou non (subvention ou mise à disposition de personnel ou prêt de locaux ou d'équipements) et 70 000 associations environ fonctionneraient dans une sphère exclusivement privée.

Les associations employeurs représentent environ 85% du budget total du secteur associatif, et les associations non-employeurs, de loin plus nombreuses, représenteraient 15% de ce budget, mais l'origine du financement n'est pas la même: les associations sans salarié captent 22% du financement privé total du secteur associatif, mais seulement 7% du financement public. Les associations qui n'utilisent pas directement de travail salarié semblent avoir un ancrage plutôt privé tandis que l'activité des associations employeurs apparaît souvent articulée à l'action publique.

Les associations sans salarié captent en particulier 28% du montant total des cotisations aux associations et 40 % du montant total des dons des particuliers et des subventions privées en provenance des entreprises et des fondations. Les associations employeurs sont destinataires de la plus grande part du financement public en direction du secteur associatif: ce sont elles qui perçoivent les remboursements en provenance des organismes sociaux et les subventions publiques nationales. Le financement local apparaît plus réparti proportionnellement aux ressources entre associations employeurs et associations non employeurs (Tableau n°27).

La structure du poids respectif de chacune de ces deux composantes du secteur associatif varierait considérablement si l'on introduisait l'équivalent monétaire

¹ La proposition faite par Claudine PADIEU, dans le rapport déjà cité, pour améliorer la connaissance des associations à partir d'une meilleure appréhension des associations dans le fichier SIRENE, et qui repose sur une application effective de l'exigence faite par la Comptabilité publique de la production du numéro SIRENE dès lors qu'une subvention publique est octroyée, apparaît, compte-tenu de l'importance du nombre d'associations bénéficiaires d'une subvention publique particulièrement opératoire.

² Une association peut bien sûr percevoir plusieurs subventions

³ Cette donnée correspond à celle tirée de l'enquête portant sur les politiques communales de subvention des associations, estimant à 550 000 le nombre d'associations subventionnées par les municipalités: V. TCHERNONOG avec la participation d'Eric BIDEU- Gestion des politiques sociales locales - Analyse du recours communal aux associations - Rapport de fin de contrat pour le Commissariat général du plan - Comité Politiques sociales, Laboratoire d'économie sociale de l'Université de Paris 1 - Panthéon- Sorbonne, Décembre 1990 - 80 pages.

du travail bénévole. Le poids des associations non-employeurs apparaîtrait beaucoup plus important; ces associations apparaissent en effet bénéficiaires de la majeure partie du travail bénévole.

Le travail bénévole dans les associations

570 000 emplois en équivalent plein temps
430 000 dans les associations sans salarié
140 000 dans les associations employeurs

Les évaluations globales proposées doivent être utilisées avec la prudence nécessaire dans un domaine encore relativement mal connu. L'utilisation de données issues des statistiques et des enquêtes officielles, disponibles pour certains secteurs importants de l'activité associative (Comptes de la santé, Comptes de l'éducation...) prévue dans le projet Johns Hopkins de comparaison internationale du poids du secteur non lucratif, permettra de contrôler et de préciser les résultats issus des extrapolations.

La confrontation des résultats obtenus avec ceux des autres enquêtes¹ et des autres sources, après un repérage précis des différents champs observés, permettra de valider certains résultats sectoriels obtenus et d'orienter les recherches en direction des domaines encore mal cernés. Ces confrontations ont déjà été abordées et montrent de larges plages de convergence.

¹ - Enquête citée de D. DEMOUSTIER
- Enquête de J. COURTOIS - Les associations - Un monde méconnu - Enquête nationale - Poids économique et social des associations employant des salariés - CREDIT COOPERATIF - 1991
- Enquête sur les dons et le bénévolat en France présentée en partie II
- ...

La présentation des informations selon le critère de l'emploi salarié favorise de manière importante de telles comparaisons, dans la mesure où la plupart des enquêtes portent sur des fichiers établis à partir de SIRENE concernant les seules associations employeurs.

**Tableau n° I.27 : Financement du secteur associatif selon l'existence d'emploi salarié dans l'association
hors ressources non monétaires**

RUBRIQUES DU BUDGET DE FONCTIONNEMENT	Associations sans salarié		Associations employeurs		TOTAL	
	Millions de francs	% budget total	Millions de francs	% budget total	Millions de francs	%
Cotisations	8 013	22,3	20 504	10,3	28 517	12,1
Dons des particuliers	1 088	3,0	1 603	0,8	2 691	1,1
Subventions privées	2 589	7,2	3 968	2,0	6 557	2,8
Recettes d'activités	16 585	46,1	76 816	38,6	93 402	39,8
Remboursements des fonds sociaux	344	1,0	31 657	15,9	32 002	13,6
Subventions publiques locales	6 502	18,1	46 553	23,4	53 055	22,6
Subventions publiques nationales	888	2,5	17 731	8,9	18 619	7,9
TOTAL	36 010	100	198 833	100	234 843	100

	Associations sans salarié		Associations employeurs		TOTAL	
	% de la rubrique	% de la rubrique	% de la rubrique	% de la rubrique	% de la rubrique	% de la rubrique
	28,1	71,9	28,1	71,9	28,1	71,9
	40,4	59,6	40,4	59,6	40,4	59,6
	39,5	60,5	39,5	60,5	39,5	60,5
	17,8	82,2	17,8	82,2	17,8	82,2
	1,1	98,9	1,1	98,9	1,1	98,9
	12,3	87,7	12,3	87,7	12,3	87,7
	4,8	95,2	4,8	95,2	4,8	95,2
	15,3	84,7	15,3	84,7	15,3	84,7

Source: Enquête IES -CNRS Université de Paris 1 auprès des associations 1991

BIBLIOGRAPHIE DE LA PARTIE I

CHEROUTRE Marie-Thérèse - Exercice et développement de la vie associative dans le cadre de la loi du 1er juillet 1901- Rapport présenté au nom du Conseil économique et social : Avis et rapports du Conseil économique et social - Journal officiel n°4 - 1993

COURTOIS Josette.- Les associations - Un monde méconnu - Enquête nationale - Poids économique et social des associations employant des salariés - CRÉDIT COOPÉRATIF - 1991.

DEMOUSTIER Danièle et SAPARELLI François. - Les organismes sans but lucratif au service des ménages. Communication présentée au IX ème colloque de l'ADDES - Équipe de socio-économie associative et coopérative - Institut d'études politiques de Grenoble - Paris - 1993 (RECMA n°47 - 3 ème trimestre 1993).

PADIEU Claudine. -" Statistiques de l'économie sociale - Constat et propositions "- Rapport présenté à Monsieur Tony DREYFUS, Secrétaire d'État auprès du premier Ministre, chargé de l'Économie sociale "- Paris 1990.

TCHERNONOG Viviane. avec la participation d'Éric BIDEET : Gestion des politiques sociales locales - Analyse du recours communal aux associations - Rapport de fin de contrat pour le Commissariat général du plan - Comité Politiques sociales , Laboratoire d'économie sociale de l'Université de Paris 1 - Panthéon- Sorbonne , Décembre 1990 - 80 pages.

PARTIE II

ENQUÊTE SUR

LES DONS ET LE BÉNÉVOLAT EN FRANCE

Avec le concours financier de
la Fondation de France

II.1 - MÉTHODOLOGIE

Comme on l'a indiqué en introduction, l'enquête sur les dons et le bénévolat en France a été réalisée pour combler les lacunes de la connaissance statistique en ce domaine dans le cadre du projet Johns Hopkins. Le questionnaire, établi par le Laboratoire d'Économie Sociale, est très proche de celui qui est utilisé aux États-Unis pour les enquêtes réalisées tous les deux ans par l'institut Gallup. La nomenclature des organisations sans but lucratif qui a été présentée aux personnes enquêtées est la nomenclature ICNPO (International Classification of Non-Profit Organizations) élaborée pour le projet Johns Hopkins ¹.

Financée par la Fondation de France et réalisée par l'institut de sondage Lavalie en mai 1991, l'enquête sur les dons et le bénévolat a porté sur un échantillon national représentatif de 2000 personnes âgées de plus de 18 ans. Les quotas imposés aux enquêteurs, calculés par strates, région x habitat, portaient sur :

- la C.S.P. (6 catégories)
- l'âge (5 tranches)
- le sexe
- l'activité de la femme.

Toutes les interviews ont été réalisées en face à face au domicile de la personne enquêtée.

Au total, 1986 questionnaires ont été exploités. Le pourcentage de non-réponse est faible pour la plupart des questions, hormis celles qui comparaient les comportements de dons et de bénévolat actuels et trois ans plus tôt, et classiquement, la question portant sur les revenus du foyer (18 % de non-réponse). La représentativité de l'échantillon sur quota s'est révélée très bonne, par comparaison avec les données du recensement de la population de 1990, et on a donc extrapolé à la population française de plus de 18 ans les résultats de l'enquête pour obtenir un ordre de grandeur des dons et du bénévolat en France en 1990.

Ces chiffres sont cependant fragiles et se fondent sur les déclarations des personnes enquêtées et non sur des comportements observés. Ils demandent donc à être

¹ Les nomenclatures adoptées dans la partie I et II de cette communication se raccordent de la manière suivante:

Enquête auprès des associations	Enquête dons - bénévolat
Culture Sports Loisirs	Culture, sports et loisirs
Santé et action sociale	Santé Services sociaux
Education, formation et recherche	Éducation et recherche
Expression et défense des droits et des intérêts	Associations civiques, défense des droits
Activités économiques	Logement et développement local
Divers	Fondations Aide internationale
Sans correspondance	Eglises

confirmés par d'autres enquêtes (le renouvellement de cette enquête est prévu en mai 1994; voir aussi les projets de l'INSEE présentés dans la communication de J-E. CHAPRON et O. CHOQUET). Ils doivent aussi être confrontés à d'autres sources : déclarations des associations réceptrices des dons ou destinataires du travail bénévole, source fiscale sur dons déductibles, enquête budget des ménages. Un prochain rapport du Conseil économique et social, à paraître, devrait effectuer cette confrontation.

II.2 - RÉSULTATS GLOBAUX

1. Combien de donateurs et de bénévoles?

Au cours du mois qui précédait l'enquête (avril 1991), 10,2 % des enquêtés déclarent avoir donné, et 13,5 % avoir travaillé bénévolement. Au cours de l'année précédente (1990), 42,8 % déclarent avoir donné et 19 % avoir travaillé bénévolement. Les dons sont donc irréguliers alors que le travail bénévole est beaucoup plus régulier.

Extrapolées à la population de plus de 18 ans, les proportions de donateurs et de bénévoles de l'échantillon donneraient environ en 1990 :

17 600 000 "donateurs"

7 900 000 "bénévoles"

Dons et bénévolat vont fréquemment de pair : 61 % de ceux qui ont travaillé bénévolement l'année dernière ont également donné en 1990 (contre 43 % pour l'ensemble de la population). Symétriquement, 27 % des donateurs en 1990 ont également travaillé bénévolement au cours de cette même année (contre 19 % pour l'ensemble de la population). Parmi les personnes enquêtées, 11,6 % sont à la fois donateurs et bénévoles. L'extrapolation à la population française représente environ 4 800 000 personnes.

4 800 000 personnes
à la fois donateurs et bénévoles

2. Destination des dons et du travail bénévole

A quelles organisations vont les dons et quelles sont celles où s'exercent le travail bénévole ? Le tableau n° II.1 montre la très nette prééminence du secteur de la "Santé" comme destinataire des dons des français. Il est vraisemblable que les personnes interviewées ont fait entrer dans cette catégorie les dons destinés à la recherche médicale, qui devraient théoriquement figurer en "Éducation et recherche". Le Téléthon, en particulier, explique que 54 % des donateurs interrogés disent avoir donné au secteur "Santé" en 1990. Après la santé, viennent, avec des proportions de

donateurs de 24 % à 15 %, les services sociaux, les églises, l'éducation et la recherche, l'aide internationale. Les autres catégories d'associations recueillent une faible proportion des donateurs.

La destination du travail bénévole est très différente de celle des dons : le travail bénévole en France s'oriente très majoritairement vers le secteur "Culture, sports et loisirs". Les entraîneurs sportifs bénévoles, les animateurs de mouvements de jeunesse ou de clubs de 3ème âge, les responsables de très nombreuses associations culturelles sans salariés récemment créées entrent évidemment dans cette catégorie. Loin derrière arrive le secteur "Services sociaux" avec les nombreux bénévoles des associations caritatives. Le secteur "Éducation et recherche" (parents d'élèves, associations périscolaires, bénévolat de l'enseignement privé), occupe, comme les églises (enseignement religieux, associations confessionnelles) environ 10 % de la population des bénévoles.

Tableau II.1 : Destination des dons et du travail bénévole
(100 % = population des donateurs ou des bénévoles)

Destinataires	Donateurs au cours de l'année 1990 en % de la population des donateurs	Bénévoles au cours de l'année 1990 en % de la population des bénévoles
Culture , sports et loisirs	5,4	45,5
Education et recherche	18,4	10,8
Santé	53,8	8,5
Services sociaux	23,9	16,7
Environnement	4,2	4,5
Logement, développement local	1,2	4,0
Associations civiques, défense des droits	5,2	3,7
Fondations	2,9	1,3
Aide internationale	15,5	3,4
Associations professionnelles	3,6	5,8
Eglises	20,8	9,8
TOTAL	156,3	114,0

Source : Enquête LES- ISL - Fondation de France 1991 auprès de 2000 personnes de plus de 18 ans

(Totaux supérieurs à 100 % car certains ont "donné à" ou "ont travaillé bénévolement pour" plusieurs catégories).

Le tableau n°II.2 montre une faible dispersion du montant des dons moyens par catégorie, autour de la moyenne, 363 F. Il ne s'agit pas du don moyen, sans doute nettement plus faible, puisqu'au cours de l'année 1990, plusieurs dons ont pu être faits soit à la même association, soit à plusieurs associations appartenant à la même catégorie. Ce sont les Églises et les associations professionnelles qui ont les dons moyens les plus élevés. Pour la catégorie "Éducation et recherche", un don de 50 000 F tire la moyenne vers le haut.

La dispersion du temps de travail bénévole mensuel autour de la moyenne, 16,6 heures, soit 4 heures de travail hebdomadaire, est nettement plus forte que celle des dons. Ce sont les associations d'environnement et les associations civiques, les plus militantes, qui bénéficient du travail bénévole le plus intense. Inversement, le secteur de la santé, les Eglises, les associations professionnelles ou d'éducation mobilisent moins longtemps les bénévoles.

Tableau n° II.2 : Don moyen à chaque catégorie en 1990 et nombre d'heures de travail bénévole par mois en 1990

Destinataires	Don moyen en 1990 en francs par donateur	Travail bénévole en 1990 en heures par mois par bénévole
Culture , sports et loisirs	264 F	18,3 H
Education et recherche	577 F	10,5 H
Santé	275 F	9,9 H
Services sociaux	284 F	16,9 H
Environnement	266 F	27,2 H
Logement, développement local	359 F	14,6 H
Associations civiques, défense des droits	238 F	23,2 H
Fondations	260 F	18,0 H
Aide internationale	356 F	17,7 H
Associations professionnelles	636 F	10,4 H
Eglises	537 F	10,6 H
ENSEMBLE	363 F	16,6 H

Source : Enquête LES- ISL - Fondation de France 1991 auprès de 2000 personnes de plus de 18 ans

En combinant les tableaux n° II.1 et n° II.2, et en extrapolant à la population française de plus de 18 ans, on obtient le Tableau n° II .3 .En 1990, les dons des français se seraient donc élevés à 9,5 milliards de francs, soit 0,2 % du revenu disponible des ménages. On se situe donc très en deçà du pourcentage déductible du revenu imposable. A titre de comparaison, les français en 1990 ont dépensé 52 milliards aux jeux, paris sur courses de chevaux, loteries ou cartes à gratter, soit plus de cinq fois plus. Le don moyen par donateur est de 538 F et le don moyen par français de plus de 18 ans, donateur ou non, est de 230 F.

Si l'on exclut les dons aux associations professionnelles et aux Églises, pour obtenir le contour traditionnel des associations en France, on obtient 7,2 milliards de francs.

Les dons	
9,5 milliards de francs	
7,2 milliards de francs	
sans les Églises et les associations professionnelles	

Tableau n° II.3 : Montant et répartition des dons et du bénévolat en 1990

Destinataires	Dons		Travail bénévole	
	en millions de francs	en % du montant des dons annuels	en milliers d'heures par mois	en % du travail bénévole total
Culture , sports et loisirs	245	2,6	52 740	45,2
Education et recherche	1 827	19,3	5 650	4,8
Santé	2 519	26,6	3 250	2,8
Services sociaux	1 132	12,0	17 560	15,0
Environnement	186	2,0	11 130	9,5
Logement, développement local	68	0,7	3 640	3,1
Associations civiques, défense des droits	211	2,2	4 890	4,2
Fondations	126	1,3	2 340	2,0
Aide internationale	932	9,8	3 710	3,2
Associations professionnelles	402	4,2	3 010	2,6
Eglises	1 824	19,3	6 680	5,7
Secteur indéterminé	-	-	2 160	1,8
Ensemble	9 472	100	116 760	100

Source: Enquête LES- ISL - Fondation de France 1991 auprès de 2000 personnes de plus de 18 ans

Le temps de travail bénévole total approche donc 120 millions d'heures par mois. Si l'on exclut les Églises et les associations professionnelles, ainsi que le secteur indéterminé, on est proche de 100 millions d'heures mensuelles. Le temps de travail bénévole représente donc environ 700 000 emplois équivalent temps plein (640 000 en excluant Églises et associations professionnelles, ainsi que le secteur indéterminé), soit environ 3,4 % des emplois rémunérés.

Le travail bénévole est donc pour les associations une ressource beaucoup plus importante que les dons. Une évaluation monétaire de ces heures de travail bénévole a

été effectuée dans le cadre du projet Johns Hopkins (à paraître) ; elle montre que le travail bénévole équivaut à environ 10 fois les dons.

Le travail bénévole
700 000 emplois en équivalent plein temps
640 000 emplois en équivalent plein temps
sans les Églises et les associations professionnelles

3. Profil des donateurs et des bénévoles

Le tableau n° II.4 croise les principales caractéristiques socio-démographiques, le niveau de revenu du foyer et le degré d'appartenance et de pratique religieuse avec les pourcentages de donateurs et de bénévoles. Ce tableau permet de tracer un profil des donateurs et des bénévoles en France, très peu différent d'ailleurs de celui que l'on retrouve dans les autres pays industrialisés.

La population des donateurs est plus âgée, plus féminine, plus aisée que la population moyenne. Les catégories socioprofessionnelles où l'on trouve plus de donateurs qu'en moyenne sont dans l'ordre :

1. les retraités
2. les cadres supérieurs
3. les professions intermédiaires
4. les artisans, commerçants et chefs d'entreprises

La proportion de donateurs croît nettement et de façon monotone avec le revenu et on observe une rupture au niveau d'un revenu mensuel de 10 000 F. Elle croît de même fortement et de façon monotone avec l'âge.

Le niveau éducatif est également très discriminant avec, d'un côté, les individus de niveau primaire/technique, moins donateurs que la moyenne, de l'autre, les individus de niveau secondaire/supérieur, plus donateurs que la moyenne.

La situation familiale de l'interviewé est influente : les personnes mariées ou vivant maritalement ont une proportion de donateurs double de celle des célibataires et le pourcentage de donateurs croît légèrement avec la taille de la famille. Les ménages de deux personnes ont une très forte proportion de donateurs : ce sont des ménages âgés dont les enfants sont partis.

Mais la variable la plus discriminante, et de loin, est l'appartenance et la pratique religieuse. Le fait qu'il y ait une grande différence de proportion de donateurs entre ceux qui se disent sans appartenance religieuse, et ceux qui ont le sentiment d'avoir une appartenance religieuse tout en n'ayant aucune pratique, montre que les dons faits aux Églises ne sont pas seuls en cause et qu'il s'agit plutôt d'une influence culturelle plus profonde. Les effectifs de non-catholiques de l'échantillon interrogé (protestants, juifs, musulmans, autres), sont malheureusement trop faibles pour que l'influence de telle ou telle religion puisse être repérée.

Bien entendu, le niveau de revenu, l'âge et le niveau éducatif sont corrélés, de même que l'âge et la pratique religieuse, et, dans une moindre mesure, le revenu. L'échantillon statistique de 2000 personnes était trop restreint pour que le croisement de trois variables soit légitime. De traitements graphiques ou économétriques il semble cependant résulter que la variable âge et la variable pratique religieuse soient influentes indépendamment du revenu.

Comme il a été remarqué précédemment, dons et bénévolat vont fréquemment de pair. Il est donc logique que la population des bénévoles ressemble à la population des donateurs. Elle est cependant moins typée, et, pour certains critères, elle s'en distingue sensiblement.

La population des bénévoles, comme celle des donateurs, est plus aisée, plus cultivée et plus pratiquante que la moyenne : la proportion de bénévoles croît nettement avec le revenu et on observe également une rupture au niveau d'un revenu mensuel de 10000 F.

Le niveau éducatif est aussi très discriminant : les individus ayant une formation secondaire ou supérieure travaillent bénévolement davantage que ceux qui ont un niveau de formation primaire ou technique. Comme pour les dons, l'appartenance et surtout la pratique religieuse régulière sont des variables très discriminantes.

Les catégories socioprofessionnelles où l'on trouve davantage de bénévoles qu'en moyenne ont le même noyau dur que pour les donateurs : professions indépendantes, cadres supérieurs et professions salariées intermédiaires. Cependant les agriculteurs sont plus bénévoles que donateurs alors que c'est l'inverse pour les retraités.

La proportion de donateurs, en effet, croît constamment avec l'âge, alors que, pour le bénévolat, elle culmine pour la tranche d'âge 35-59 ans et décline ensuite fortement après 60 ans. Il n'y a pas de différence significative entre les personnes mariées ou vivant maritalement et les célibataires quant à leur participation au travail bénévole ; en revanche, c'est dans les familles nombreuses que le bénévolat est le plus répandu : alors que la présence de très jeunes enfants est un frein au bénévolat, la présence au foyer d'enfants de plus de 10 ans semble susciter le bénévolat. Contrairement aux dons, et contrairement aux idées reçues, le bénévolat concerne un peu plus les hommes que les femmes. Le bénévolat sportif, les associations professionnelles expliquent vraisemblablement pour une part cette légère surmasculinité.

La répartition géographique des bénévoles est aussi légèrement différente de celle des donateurs : les proportions maximales de bénévoles se trouvent en zone rurale et dans les villes de 20 000 à 100 000 habitants. Comme pour les dons, la région parisienne est au-dessous de la moyenne : peut-être est-ce là l'effet d'une population plus jeune et moins pratiquante que la moyenne ?

En résumé, la population des bénévoles, tout en étant plus restreinte que celle des donateurs, apparaît comme moins caractérisée qu'elle, plus semblable à "Monsieur-tout-le-monde". Plus masculine, plus rurale, moins âgée que la population des donateurs, la population des bénévoles est plutôt privilégiée économiquement et culturellement et son système de valeurs altruiste est lié à la pratique religieuse.

Tableau n° II.4 : Pourcentages de donateurs et de bénévoles selon les caractéristiques socio-démographiques

	% donateurs	% bénévoles
Sexe		
hommes	39	21
femmes	46	19
Age		
18-24	20	17
25-34	35	15
35-44	50	26
45-59	51	25
60 et plus	54	14
Niveau scolaire		
primaire	38	11
technique ou commercial	41	19
secondaire	48	23
supérieur	53	30
Situation de famille		
célibataire	24	17
marié	48	20
autres	41	15
Nombre de personnes du ménage		
1 personne	36	14
2 personnes	50	17
3 personnes	37	16
4 personnes	42	23
5 et plus	44	25
CSP du ménage		
agriculteurs	42	20
ACCE	47	24
cadres	53	29
professions intermédiaires	48	24
employés	39	22
ouvriers qualifiés	29	15
ONQ	16	12
retraités	54	15
Revenu mensuel		
< 4 000 F	33	11
4000-6500 F	36	14
6500-10000 F	39	16
10 000-15 000 F	46	24
15 000-20 000 F	62	29
> 20 000 F	63	33
Appartenance et pratique religieuse		
sans appartenance	33	17
appartenance sans pratique	40	17
pratique épisodique	47	19
pratique régulière	62	27
ENSEMBLE	43	19

Source : Enquête LES - ISL - Fondation de France 1991 auprès de 2000 personnes de plus de 18 ans.

4. Brève comparaison avec les États-Unis et l'Allemagne

Deux enquêtes sur les dons et le bénévolat ont été réalisées récemment aux États-Unis et en Allemagne (ex - RFA) à partir de questionnaires similaires à celui utilisé en France. La comparaison entre ces trois pays à niveau de vie peu différents est donc possible. Les principaux résultats figurent dans le tableau n° II.5.

La similitude entre les comportements de dons des français et des allemands est frappante : même pourcentage de donateurs, 43 % de la population de plus de 18 ans et même don annuel moyen par donateur, environ 540 F. Les comportements de bénévolat sont un peu plus contrastés : la participation des allemands (12 %) est plus faible que celle des français (19 %), mais comme le temps de travail bénévole hebdomadaire des allemands est plus long, 5,5 heures contre 4 heures, il y a dans une certaine mesure compensation.

En revanche, les comportements de dons et de bénévolat des français comme des allemands sont fort différents de ceux des américains, ainsi que le montre le tableau n° II.6 qui établit une comparaison bilatérale États-Unis/France.

**Tableau n° II.5 : Dons et bénévolat
en Allemagne (1991), aux États-Unis (1989) et en France (1990)**

	Etats-Unis	France	Allemagne
% de donateurs dans la population	75,1%	42,8%	43,3%
Don annuel moyen par donateur	-	538 F	180 DM
Don annuel moyen du ménage donateur	978 \$	1 076 F	
en francs	5 868 F		540 F
% de bénévoles dans la population	54,4%	19,0%	11,9%
Nombre moyen d'heures de travail bénévole par semaine	4 H	4 H	5,5 H

Sources : France : Enquête LES- ISL - Fondation de France 1991 portant sur un échantillon de 2000 personnes de plus de 18 ans

Etats-Unis : Non Profit Almanac 1992-1993. Données sur 1989.

Allemagne : enquête Johns Hopkins - Helmut K. Anheier, 1992 portant sur un échantillon de 2062 personnes.

Tableau n° II-6 : Dons et bénévolat en France et aux Etats-Unis

	Etats-Unis 1989	France 1990	Rapport USA/France
% de donateurs dans la population de plus de 18 ans	75%	43%	1,7
Don moyen annuel du ménage donateur (taux de change 1989 - 90 = 1\$ = 6 F)	5 868 F 978 \$	1 076 F 179 \$	5,5
Don moyen annuel par ménage (donateur ou non donateur)	4 404 F 734 \$	452 F 75 \$	9,8
% de bénévoles dans la population de plus de 18 ans	54%	19%	2,8
Nombre moyen d'heures de travail bénévole par semaine	4 H	4 H	1
Dons des ménages en % du revenu disponible des ménages	2,0%	0,2%	10
Travail bénévole en équivalent temps plein/population active occupée		3,2%	

Sources : Etats-Unis : Hodgkinson V. et Weitzman M. : Giving and volunteering in the United States, 1990, Editions, Washington, Independent Sector, 1990 ;
France : Enquête LES- ISL - Fondation de France - 1991 auprès de 2000 personnes de plus de 18 ans.

On voit que, en combinant la plus forte participation des américains et surtout leurs dons par ménage donateur plus de cinq fois plus importants, on obtient un don annuel moyen pour l'ensemble des ménages dix fois plus important aux États-Unis qu'en France. Pour le travail bénévole, c'est la plus forte participation américaine qui fait la différence entre les deux pays. Comme nous l'avons montré à un précédent colloque (Archambault-1991) et dans un article récent (Archambault-1994), les frontières entre initiative privée et initiative publique sont fluctuantes : aux États-Unis le secteur sans but lucratif, fondations ou associations, exerce de nombreuses responsabilités en matière de santé, de services sociaux, d'éducation ou de culture qui relèvent de la sphère publique dans la plupart des pays européens ; la tradition associative liée au système de valeurs puritain est par ailleurs ancrée dans l'histoire américaine et s'oppose à l'emprise de l'État sur la sphère privée, et les américains sont disposés à en payer le prix.

En France, au contraire, une longue tradition qui remonte à la Révolution attribue à l'État le monopole de l'intérêt général. Quoique battue en brèche depuis la fin du XIX^{ème} siècle et, surtout, depuis les mouvements sociaux des années soixante et la décentralisation, cette conception jacobine du bien public reste ancrée dans les esprits. Un État peu interventionniste et une protection sociale limitée, une socialisation plus précoce et plus contraignante au don de temps et d'argent, liée à la morale puritaine expliquent sans doute la plus grande générosité des américains par rapport aux français et aux allemands.

BIBLIOGRAPHIE DE L'INTRODUCTION ET DE LA PARTIE II

ARCHAMBAULT Édith. (1991) "Secteur "non profit" et secteur philanthropique aux États-Unis ; poids économique et source de financement". Revue des études coopératives, mutualistes et associatives, n° 38, 2ème trimestre 1991, pp 33-51.

ARCHAMBAULT Édith (1994). "L'opinion se mobilise". Projet, n° 237, printemps 1994.

BENNER Avner et GUI Benedetto (1991). eds "The Nonprofit Sector in the Mixed Economy". Annals of public and Cooperative Economics, n°4, vol 62, oct-dec 1991, pp 519-550.

HANSMANN Henry (1987). "Economic Theories of Nonprofit Organization" in Powell Walter ed The Nonprofit Sector - A research Handbook, Yale University Press, pp 27-42.

HODGKINSON Virginia and WEITZMAN Murray (1990). Giving and Volunteering in the United States : findings from a national survey, Independent Sector, Jossey Bass Publishers, San Francisco.

HODGKINSON Virginia, WEITZMAN Murray, TOPPE Christopher, NOGA Stephen (1992). Non profit Almanac 1992-1993. Dimensions of the Independent Sector, Jossey Bass Publishers, San Francisco.

JAMES Estelle (1989). The Nonprofit Sector in International Perspective, New York, Oxford, Oxford University Press.

SALAMON Lester (1987). "Partners in Public Service : the scope and theory of government - Relations" in Powell Walter ed The Nonprofit Sector. A research Handbook, Yale University press, pp 99-118.

WEISBROD Burton (1988) . The Nonprofit Economy, Harvard University Press.